

Webinaire : Cash et endettement à taux zéro : quel futur ?

Questions & Réponses :



Qu'en est-il des indépendants ? Y a-t-il des limitations quant aux prélèvements privés comme c'est le cas pour les dividendes ?



Question répondue en direct (voir le replay).



Bonjour, j'ai lu que le montant du prêt Covid-19 octroyé est supérieur à 500K CHF. Est-ce considéré comme des fonds étrangers ? Concernant l'art. 725 CO, est-ce vrai ?



Comme indiqué sur la slide 7 (*présentation d'OBERSON ABELS*), la qualification du prêt COVID en tant que "quasi-fonds propres" (dans le cadre de l'article 725 CO) est limité à CHF 500K.



Pour les prêts Covid-19, sont-ils limités à des structures particulières ? Qu'en est-il des associations ? Merci beaucoup.



Question répondue en direct (voir le replay).



Le montant du prêt COVID est plafonné à 10% du chiffres d'affaires. Qu'en est-il des entreprises créées en 2019 ou en 2020 et qui n'ont pas encore un "chiffre d'affaires"?



Question répondue en direct (voir le replay).



Bonjour, si une entreprise part en liquidation puis en faillite, dans les cinq ans à venir malgré le prêt Covid-19, reste-il-remboursable ?



Bonjour, il ne sera plus dû à la banque, la banque sera remboursée par le cautionnement.



Sauf erreur les conditions de prêts stipulent qu'il ne peut être accordé si on bénéficie d'autres mesures (p. ex. APG). Une fois le prêt accordé, peut-on néanmoins demander à accéder à l'une de ces mesures ?



Un prêt COVID ne peut pas être accordé à une entreprise qui a déjà obtenu des garanties de liquidités dans le cadre des réglementations d'urgence applicables au domaine du sport et de la culture (programme d'urgence pour les organisateurs d'événements sportifs ou culturels). Les systèmes des indemnités en cas de réduction du temps de travail (RHT) ou des allocations pour perte de gain (APG) sont en revanche entièrement distincts des prêts COVID.

« Les réponses données lors du Webinaire sont de nature générale et ne constituent pas un conseil juridique. Les intervenants restent volontiers à votre disposition en cas de questions complémentaires. »